



13/05/2022

préambule : CONTRAT d'ADHESION

GEM'ACTIV est un Groupe d'Entraide Mutuelle, structure créée pour prévenir et compenser la restriction de participation à la vie en société, selon le code de l'action sociale et des familles (CASF), suite à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les GEM constituent avant tout un collectif de personnes concernées par des problématiques de santé ou des situations de handicap similaires et souhaitant se soutenir mutuellement dans les difficultés éventuellement rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Les GEM ne constituent pas des structures médico-sociales. Leur organisation et leur fonctionnement se différencient à plusieurs titres des établissements et services médicosociaux.

Ainsi, les GEM ne sont pas chargés d'effectuer, comme ces structures, des prestations mises en oeuvre par des professionnels (ou par des permanents, comme dans les lieux de vie) et n'ont pas pour mission la prise en charge des personnes. Les GEM n'ont donc pas vocation à se substituer aux prestations issues du secteur médicosocial, ni aux entités oeuvrant dans le secteur du handicap.

L'objectif de ce collectif de personnes animées d'un même projet d'entraide, (*pair-aidance*) est de créer du lien social à travers des activités majoritairement portées par les adhérents eux-mêmes. Tout adhérent peut, suivant ses envies et ses capacités, proposer d'animer un nouvel atelier.

Mais bien-entendu, certaines règles sont à respecter au GEM afin que la vie commune se déroule aussi agréablement que possible : lire le règlement intérieur et ces quelques consignes

- Chacun est tenu au respect de l'hygiène autant dans sa tenue que dans l'entretien des locaux.
- La courtoisie et la tolérance doivent être partagées et être la référence de tous.
- Les règles élémentaires de savoir-vivre doivent être respectées.
- La violence n'est pas acceptée.
- Le plaisir d'être ensemble doit être entretenu et les comportements inadaptés signalés.

Je (Nom et prénom) soussigné(e).....
déclare avoir pris connaissance des dispositions de ce contrat et du règlement intérieur.
Je souhaite devenir membre de l'association GEM'ACTIV et par conséquent, je m'acquitte de la cotisation prévue pour l'année 2022 fixée à 20 €

Contrat établi en double exemplaire dont l'un est remis à chacune des parties.